

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 DÉCEMBRE 2023

T +33 (0)4 92 19 48 00

Siège social : 5 rue des Allumettes · 13090 Aix-en-Provence · France

Établissement principal : 1 bis allée des Gabians · 06150 Cannes La Bocca · France

Établissement secondaire : 16, avenue de l'Europe · 31520 Ramonville Saint Agne · France

S.A. au capital de 124.014 € · RCS Aix-en-Provence 403 798 168 · APE 7112B · TVA intracommunautaire : FR 25 403 798 168

TABLE DES MATIERES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL	1
RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU CONTRÔLE DES COMPTES.....	5
1 RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	6
2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	6
3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES AYANT PROCÉDÉ À LA VÉRIFICATION DES COMPTES ANNUELS	6
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE CLOS	7
1 ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	9
1.1 <i>Activités de la société</i>	9
1.2 <i>Evolution des affaires et de la situation financière de la société</i>	10
1.3 <i>Faits marquants de l'exercice</i>	10
2 SYSTEME D'INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ	10
2.1 <i>Comité de Direction</i>	10
2.2 <i>Comité d'audit</i>	11
2.3 <i>Le logiciel de gestion des affaires</i>	11
2.4 <i>Relations opérationnel / finances / comptabilité</i>	12
3 SITUATION FINANCIÈRE	13
3.1 <i>Société Mère - Soditech</i>	13
3.2 <i>Comptes Consolidés</i>	16
4 FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	17
4.1 <i>Activités et évolution des filiales</i>	17
4.2 <i>Filiales cédées</i>	17
4.3 <i>Filiales dissoutes ou en cours de dissolution</i>	17
4.4 <i>Prises de participation</i>	17
4.5 <i>Participations réciproques</i>	17
4.6 <i>Succursales</i>	17
4.7 <i>Prêts interentreprises</i>	17
5 CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITÉ	18
5.1 <i>Effectif</i>	18
5.2 <i>Travail précaire</i>	18
5.3 <i>Absentéisme - Maladie professionnelle – Accident de travail</i>	18
5.4 <i>Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes</i>	18
5.5 <i>Intéressement - Participation et Plan d'épargne salariale</i>	18
5.6 <i>Comité Social et Economique</i>	18
5.7 <i>Formation</i>	18
6 RISQUES ET INCERTITUDES	19
6.1 <i>Risque financier lié au changement climatique</i>	19
6.2 <i>Risque de change</i>	19
6.3 <i>Risque fournisseurs</i>	19
6.4 <i>Risque clients</i>	19
6.5 <i>Dépendances à l'égard de la conjoncture</i> :	19
7 DELAIS DE PAIEMENT	20
8 JURIDIQUE	20
8.1 <i>Conventions et engagements - Article L 225-38 du Code de Commerce</i>	20
8.2 <i>Informations relatives au Capital Social</i>	21
8.3 <i>Conseil d'administration</i>	22
a. <i>Situation des mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes</i>	22
b. <i>Assurances</i> :.....	23

9 ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	23
10 ÉVENEMENTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT	23
11 PERSPECTIVES D'AVENIR.....	23
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	24
1 MANDATAIRES SOCIAUX ET LISTES DES MANDATS.....	26
1.1 <i>Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2023</i>	26
1.2 <i>Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil</i>	26
2 MODALITE D'EXERCICES DE LA DIRECTION GENERALE ET EVENTUELLES LIMITATIONS	27
3 CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10% ET UNE SOCIETE CONTROLEE (ARTICLE L225-37-4-2°).....	28
4 INTERETS DES DIRIGEANTS	28
5 PRETS ET GARANTIE ACCORDEES OU CONSTITUEES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	28
6 PRINCIPES ET CRITERES DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	28
6.1 <i>Rémunérations 2023</i>	28
6.2 <i>Attribution des rémunérations 2024 :</i>	28
7 PROJETS DE RESOLUTIONS ETABLIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIFS AU VOTE OBLIGATOIRE DES ACTIONNAIRES SUR LES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS	28
8 DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	29
ETATS FINANCIERS SOCIAUX.....	30
1 COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023.....	31
2 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	34
2.1 <i>Faits caractéristiques de l'exercice</i>	34
2.2 <i>Événements significatifs postérieurs à la clôture</i>	34
2.3 <i>Règles et méthodes comptables</i>	34
2.4 <i>Complément d'informations relatif au Bilan</i>	35
3 NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX CLOS AU 31 DECEMBRE 2023	38
<i>Note 1 - Fonds Commercial</i>	38
<i>Note 2 - Autres Participations</i>	38
<i>Note 3 - Matières Premières et Approvisionnements</i>	38
<i>Note 4 - Clients et Comptes rattachés</i>	38
<i>Note 5 - Autres Créances</i>	39
<i>Note 6 - Capitaux Propres</i>	39
<i>Note 7 - Emprunts et Concours Bancaires</i>	39
<i>Note 8 - Dettes Fournisseurs</i>	39
<i>Note 9 - Dettes Fiscales et Sociales</i>	40
<i>Note 10 - Chiffre d'Affaires</i>	40
<i>Note 11 - Autres achats et charges externes</i>	40
<i>Note 12 - Impôts, taxes et versements assimilés</i>	40
<i>Note 13 - Salaires et traitements (hors intéressement)</i>	40
<i>Note 14 - Résultat financier</i>	41
<i>Note 15 - Résultat exceptionnel</i>	41
<i>Note 16 - Impôts sur les bénéfices</i>	41

4 ENGAGEMENTS HORS BILAN	42
<i>Note 17 – Créance cédées (factor)</i>	42
<i>Note 18 – IDR (Indemnité de retraite)</i>	42
<i>Note 19 - Dettes garanties par des sûretés réelles</i>	42
<i>Note 20 - Crédit-bail</i>	42
<i>Note 21 - Engagements locatifs en € (au sens de la norme IFRS 16)</i>	43
RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	44

RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

AU 31 DECEMBRE 2023

T +33 (0)4 92 19 48 00

Siège social : 5 rue des Allumettes · 13090 Aix-en-Provence · France

Établissement principal : 1 bis allée des Gabians · 06150 Cannes La Bocca · France

Établissement secondaire : 16, avenue de l'Europe · 31520 Ramonville Saint Agne · France

S.A. au capital de 124.014 € · RCS Aix-en-Provence 403 798 168 · APE 7112B · TVA intracommunautaire : FR 25 403 798 168

1 RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Madame Madenn CAILLE, Président Directeur général de la société assume la responsabilité du présent rapport financier.

2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion du Conseil d'administration présente un tableau fidèle de l'évolution de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée. »

3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES AYANT PROCÉDÉ À LA VÉRIFICATION DES COMPTES ANNUELS

Commissaire aux comptes titulaire :

Cabinet 01CQFD Audit, représenté par Madame Brigitte GUILLEBERT, 33, rue Anna Jacquin – 92100 Boulogne-Billancourt. Nommée en qualité de commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 4 juin 2021 pour un mandat de six années. En application de l'article L.821-34 du Code de commerce, relatif à la rotation des commissaires aux comptes des entités d'intérêt public, ce mandat prendra fin avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE CLOS**

AU 31 DECEMBRE 2023

T +33 (0)4 92 19 48 00 · contact@soditech.com

Siège social : 5 rue des Allumettes · 13090 Aix-en-Provence · France

Établissement principal : 1 bis allée des Gabians · 06150 Cannes La Bocca · France

Établissement secondaire : 16, avenue de l'Europe · 31520 Ramonville Saint Agne · France

S.A. au capital de 124.014 € · RCS Aix-en-Provence 403 798 168 · APE 7112B · TVA intracommunautaire : FR 25 403 798 168

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Notre société est une société d'exploitation qui a repris toutes les activités de ses anciennes filiales. Nous conservons néanmoins notre activité de Holding par notre participation dans la société Soditech SA Brésil à hauteur de 35%.

Les comptes annuels sont établis pour une période de douze mois du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

L'intégralité des comptes sociaux (bilan, compte de résultat, annexe et commentaires) est présentée à la suite du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

1 ACTIVITES DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

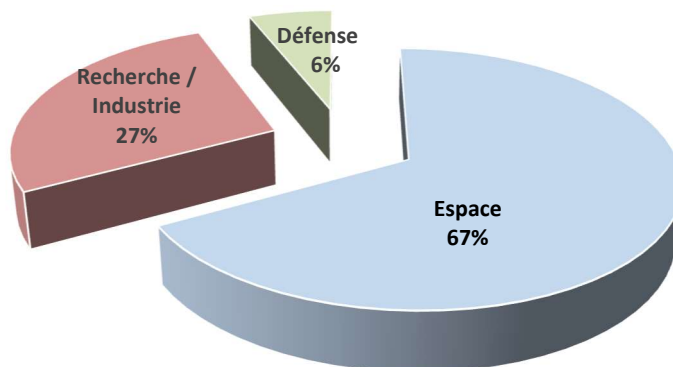
La société est une PME spécialisée dans l'intégration de sous-ensembles mécaniques, thermiques et électroniques dans les domaines du Spatial, de la Recherche et de la Défense. Depuis 1990, Soditech propose aux plus grands industriels une offre globale permettant de prendre en charge les projets à partir des spécifications jusqu'à l'intégration.

1.1 Activités de la société

- **SPATIAL**
 - **Équipement de structures** : Intégration de nombreux éléments sur les structures de satellites ou sur les équipements embarqués. Conception de sous-ensembles structuraux et intégration d'équipements optiques et thermiques tels que les OSR, SSM, réchauffeurs, caloducs.
 - **MLI** : Conception et réalisation de MLI (Multi Layers Insulation) : définition du nombre de couches, géométrie et plans, fabrication dans un environnement ISO-8 ou ISO-5, contrôle, traçabilité des matériaux et contrôle de la propreté particulaire et moléculaire.
 - **Harnais Vol** : Conception, fabrication et tests des harnais spatiaux sur instruments ou plateformes. Réalisation de la définition et du routage du harnais en CAO, des plans et maquettes, du câblage des modèles de qualification et de vol en salles blanches, et intégration sur satellite.
- **RECHERCHE / INDUSTRIE**
 - **Ingénierie nucléaire** : Réalisation de prestations d'études mécaniques & thermiques dans des environnements confinés pour la recherche nucléaire et cryogénique. Soditech effectue des prestations de calcul (statiques, dynamiques, thermiques et thermoélastiques) et de conception d'outillages d'assemblage.
 - **Super Isolation** : Conception et réalisation de matelas de super isolation multicouches pour les domaines de l'ultravide. A partir du cahier des charges client, Soditech étudie la géométrie et produit des plans de fabrication. Les matelas sont fabriqués en environnement propre et intégrés par nos équipes sur les enceintes à isoler.
- **DEFENSE**
 - **Coffrets embarqués** : Soditech développe, qualifie, fabrique et teste des coffrets embarqués. A partir des spécifications client, Soditech analyse les exigences mécaniques, thermiques et électroniques des éléments embarqués, prépare et suit le programme de qualification et fabrique en petite série des modèles embarqués sur des bâtiments de surface ou sous-marins.
 - **Câblage baies et moyens d'essais** : Soditech conçoit, assemble et teste des racks et des baies de moyens d'essais.

Produit par secteur en K€

Secteur	2023	2022	Variation 2022/2023	Pourcentage CA total
Défense	276	696	-60%	6%
Recherche / Industrie	1.237	1.380	-10%	27%
Espace	3.083	2.519	22%	67%
Total	4.596	4.595	0%	



Environnement concurrentiel :

Activités industrielles

La proximité de SODITECH avec ses clients lui confère un avantage concurrentiel. D'autre part, ses ingénieurs et techniciens bénéficient d'un savoir-faire reconnu.

Activités de conseil

Positionnée sur des compétences fortes issues du domaine industriel, Soditech se présente sur des marchés de niche afin de fournir aux clients des prestations d'un niveau supérieur, et obtient en contrepartie de son expertise et de la qualité de ses interventions des tarifs plus élevés.

1.2 Evolution des affaires et de la situation financière de la société

Les affaires sont suivies quotidiennement par les chefs de projet, un état d'avancement issu, du logiciel de gestion des affaires (Cf. 2.3), est analysé mensuellement ou trimestriellement en fonction du type d'affaires. L'ensemble des activités de la société fait l'objet d'indicateurs de performance ou de suivi, nous vous présentons les plus significatifs ci-dessous :

	2023	2022
Nombre de commandes reçues	536	265
Montant total des commandes	6.444€	6.743K€
Montant moyen	12K€	26K€
CA	4.596€	4.595€
EBE	10k€	259k€
Indicateur Taux de service (OTD)	94%	96%
Indicateur profondeur de retard (DV)	14 jours	4,9 jours
Indicateur taux de conformité	99,50%	99,50%

1.3 Faits marquants de l'exercice

L'inflation (augmentations des coûts d'achats et de la masse salariale) et les augmentations des taux d'intérêts et des coûts de l'énergie (167 k€ en 2023 contre 81 k€ en 2022) ont eu un fort impact sur les charges de l'exercice malgré les mesures d'aides mises en place (aide électricité : 8 k€ ; amortisseur/bouclier tarifaire : 6 k€).

L'exercice a également été marqué par d'importants décalages, de la part des clients, dans la mise en production des commandes ce qui a eu un impact négatif sur le chiffre d'affaires.

2 SYSTEME D'INFORMATION DE LA SOCIETE

2.1 Comité de Direction

Le comité de Direction est composé de la manière suivante :

- Direction Générale ;
- Direction Technique et Opérationnelle ;
- Direction Commerciale ;
- Direction Financière.

Des réunions mensuelles ont pour objet d'examiner la situation du Groupe, notamment :

- Situation de l'exploitation du trimestre précédent ;
- Stratégie commerciale, examen des Grands comptes, nouveaux projets ; évaluation des risques éventuels sur les affaires ;
- Examen de tout facteur susceptible d'impacter le niveau d'activité, les marges et les délais de paiement ;
- Mesures de restructuration éventuelles à prendre au niveau du personnel, des embauches ;
- Vérification du fonctionnement du logiciel de gestion et de l'évolution des affaires ;
- Analyse des indicateurs du trimestre passé - comparaison avec les objectifs : chiffre d'affaires, coûts des services rendus, marge brute, évolution des prix de vente des prestations, analyse du taux d'activité et de son évolution ;
- Présentation par les principaux responsables d'activité de leurs résultats du trimestre et de leurs estimations des activités futures.

Réunion stratégique semestrielle :

- Recadrage stratégique ;
- Validation des comptes semestriels.

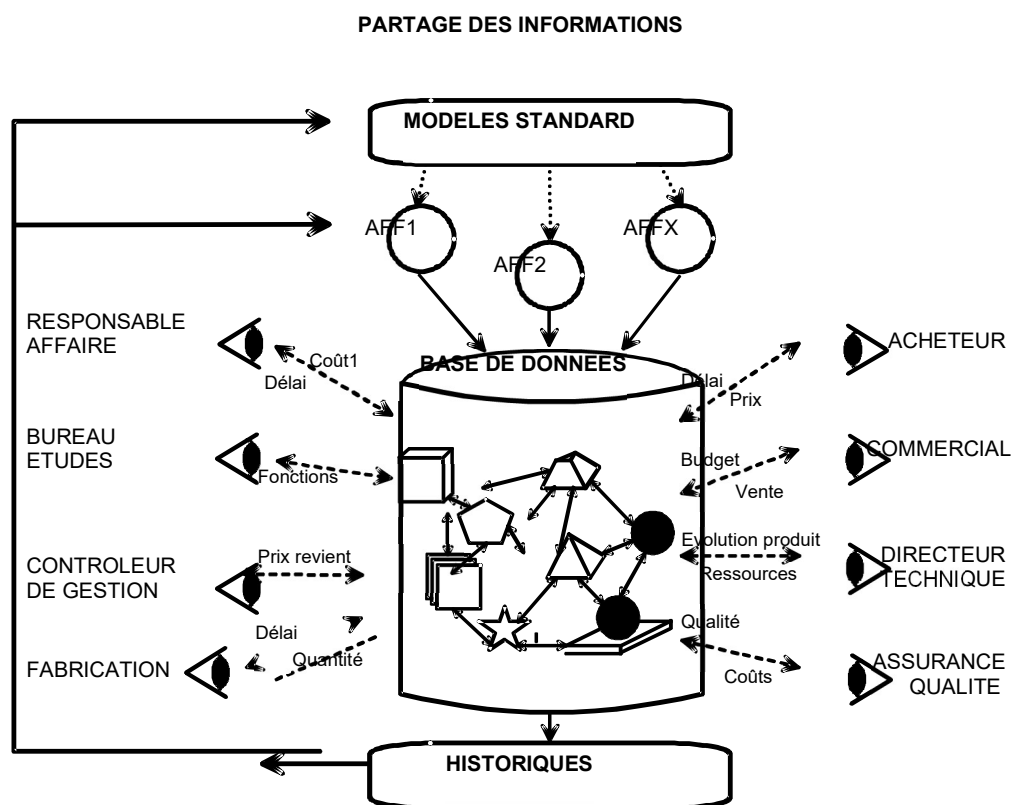
2.2 Comité d'audit

Le comité d'audit, composé de Farid BOUGHETTAYA et d'Eléonore JEHL, est présidé par Eléonore JEHL en raison de ses qualifications, de son expérience professionnelle et au regard de sa qualité d'administrateur indépendant. Il s'est réuni à deux reprises en 2023.

2.3 Le logiciel de gestion des affaires

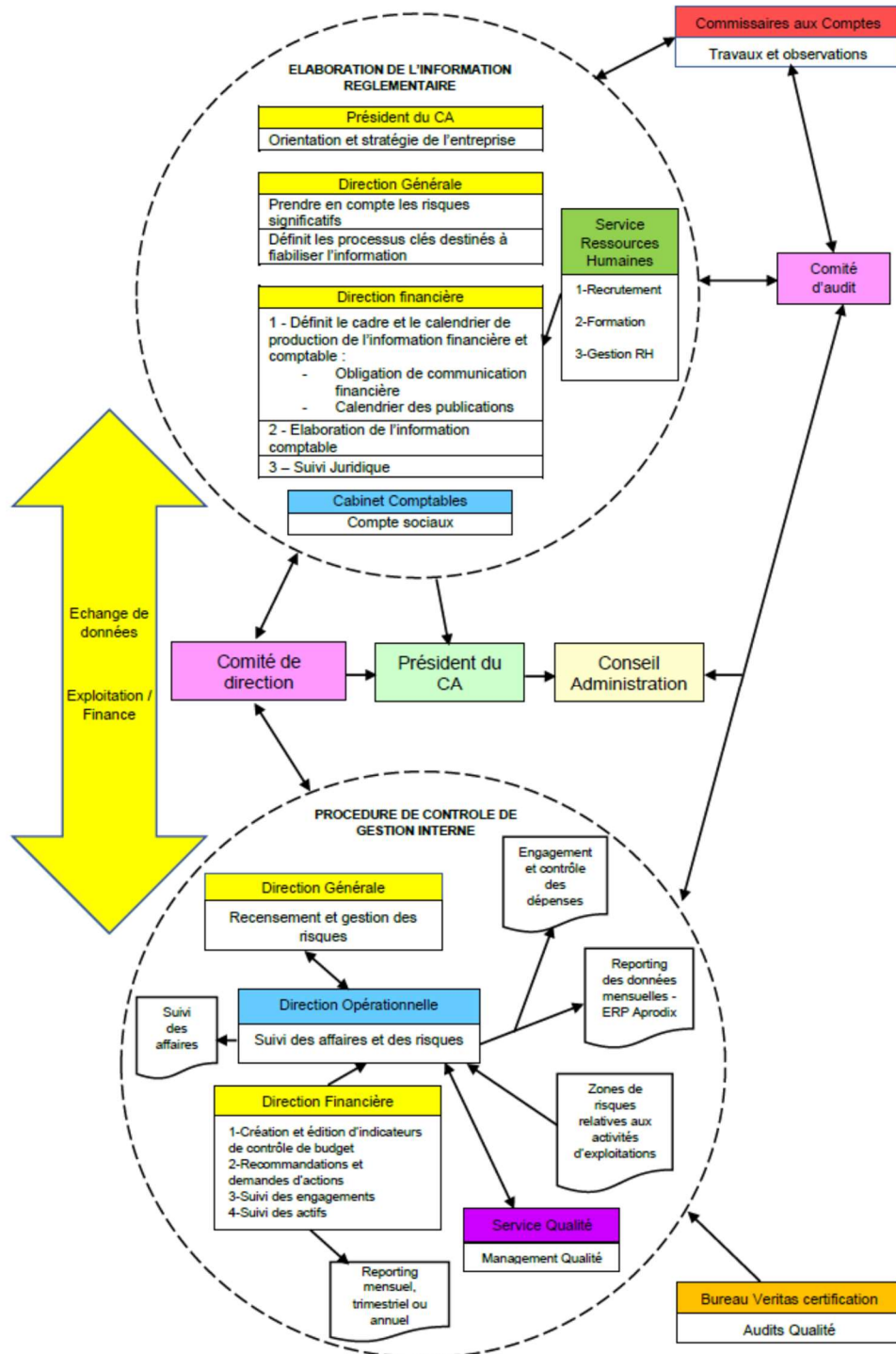
Il permet de gérer et de contrôler le suivi des affaires :

- Gestion des achats ;
- Contrôle de l'enregistrement des achats sur affaire ;
- Contrôle de l'enregistrement des heures ;
- Contrôle sur état des affaires à tout moment (heures – achats – délais) ;
- Intégration des données de toutes les affaires de l'entreprise ;
- Contrôle des factures Clients avec le logiciel de comptabilité ;
- Bilan d'affaire automatisé - Edition de revues de clôtures.



2.4 Relations opérationnel / finances / comptabilité

Le département financier centralise l'ensemble des données comptables, financières, juridiques et sociales des différents départements. La filiale brésilienne transmet des reporting comptables validés par un cabinet comptable brésilien. Les comptes sociaux sont établis avec l'assistance d'un cabinet d'expertise comptable. L'estimation annuelle du fonds de commerce est établie par un cabinet d'évaluation. Dans le cadre de la certification EN 9100, le système de management de la qualité est audité chaque année par le bureau VERITAS. Le système de management de la qualité peut également être audité par nos clients à leur demande.



3 SITUATION FINANCIERE

3.1 Société Mère - Soditech

3.1.1 Bilan de la société Soditech

ACTIF (en €)	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	1.544.042	1.517.335
Immobilisations corporelles	2.107.781	1.767.644
Immobilisations financières	329.903	331.503
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3.981.726	3.616.482
Stocks et en-cours	780.333	474.162
Créances	1.087.280	1.231.395
Disponibilités	292.461	662.649
Charges constatées d'avance	112.659	72.490
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2.272.733	2.440.696
TOTAL ACTIF	6.254.459	6.057.178
PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres		
Capital social (Dont versé : 124.014)	124.014	124.014
Prime d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Réserve légale	12.401	12.401
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Autres réserves	395.041	395.041
Report à nouveau	1.663.377	1.371.558
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	49.861	291.819
Subventions d'investissement	648.267	617.038
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2.892.961	2.811.871
Provisions pour risques et charges	-	3.406
PROVISIONS	-	3.406
Dettes		
Dettes financières	1.617.035	1.824.755
Dettes d'exploitation	1.095.856	1.187.298
Autres dettes	3.293	19.877
Produits constatés d'avance	645.314	209.971
DETTES	3.361.498	3.241.901
TOTAL PASSIF	6.254.459	6.057.178

L'actif circulant représente 36% du total bilan contre 40% l'année précédente.

Les capitaux propres sont stables et représentent 46% du total bilan.

Le taux d'endettement (total dettes/total bilan) est identique à l'année 2022 et s'élève à 54%.

Le taux d'endettement financier (dettes financières/total bilan) a diminué, passant de 30% en 2022 à 26% en 2023.

3.1.2 Compte de résultat de la société Soditech

COMPTE DE RESULTAT (en €)	31/12/2023	31/12/2022
Production vendue de Biens	3.763.064	3.786.629
Production vendue de Services	832.538	807.959
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4.595.602	4.594.588
Production stockée	-	(384.998)
Production immobilisée	509.868	846.003
Subventions d'exploitation	8.140	-
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	9.968	83.170
Autres produits	30.010	24.531
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	5.153.588	5.163.294
Achat de matières premières et d'autres approvisionnements	1.043.254	627.975
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	(313.794)	(55.345)
Autres achats et charges externes	1.306.321	1.342.412
Impôts, taxes et versements assimilés	81.039	62.394
Salaires et traitements	2.127.231	1.972.110
Charges sociales	879.234	846.834
Dotations aux amortissements et dépréciations	186.936	168.585
Dotations aux provisions	-	3.406
Autres charges	59.399	52.667
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	5.369.620	5.021.038
RESULTAT D'EXPLOITATION	(216.032)	142.256
Produits financiers	182	72
Charges financières	66.465	35.659
RESULTAT FINANCIER	(66.283)	(35.587)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(282.315)	106.669
Produits exceptionnels	27.660	0
Charges exceptionnelles	13.450	130.978
RESULTAT EXCEPTIONNEL	14.210	(130.978)
Impôts sur les bénéfices	(317.966)	(316.128)
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	49.861	291.819

3.1.3 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts (223 quatre du Code Général des Impôts), nous vous informons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 n'incluent aucune dépense et charge non déductible fiscalement.

3.1.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

Exercices couverts : exercice clos au 31 Décembre 2022 et exercice clos au 31 Décembre 2023.

Mission	01 CQFD AUDIT			
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
	2023	2023	2022	2022
Audit				
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés :				
- Emetteur	40.000	100%	40.000	100%
- Filiales intégrées	-	-	-	-
Services autres que la certification des comptes :				
- Emetteur	7.000	-	4.000	-
- Filiales intégrées	-	-	-	-
Globalement	-	-	-	-
Sous-total	47.000	100%	44.000	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal, social	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL	47.000	100%	44.000	100%

3.1.5 Proposition d'affectation des résultats de la Société Mère

Sous réserve de la décision favorable de l'AGE du 24 mai 2024 d'augmenter le capital de la société et d'affecter les réserves autres que la réserve légale telles que figurant au bilan du 31 décembre 2022 après répartition, à un compte de réserves indisponibles, étant précisé qu'à l'issue de l'augmentation de capital par incorporation de réserves telle qu'elle est proposée le report à nouveau sera de 51.194,93 €, il sera proposé à l'assemblée d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, d'un montant de 49.861,39€ au crédit des postes suivants :

- Réserve légale à hauteur de 5% soit 2.493,07€ (deux mille quatre cent quatre-vingt-treize euros et sept cents) dont le solde passera de 12.401,40€ (douze mille quatre cent un euros et 40 cents) à 14.894,47€ (quatorze mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros et quarante-sept cents) ;
- Réserve indisponible à hauteur de 27.283,08€ (vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-trois euros et huit cents) dont le solde passera de 395.040,72€ (trois cent quatre-vingt-quinze mille quarante euros et soixante-douze cents) à 422.323,80€ (quatre cent vingt-deux mille trois cent vingt-trois euros et quatre-vingt cents) ;
- Report à nouveau à hauteur de 20.085,24€ (vingt mille quatre-vingt-cinq euros et vingt-quatre cents) dont le solde passera de 51.194,93€ (cinquante et un mille cent quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt-treize cents) à 71.280,17€ (soixante et onze mille deux cent quatre-vingt euros et quarante-quatre cents).

Rappel : aucun dividende n'a été versé au titre des trois précédents exercices.

3.1.6 Résultats des cinq derniers exercices (en €)

Nature des indications	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
I- SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	124.014	124.014	124.014	124.014	124.014
Nombre d'actions émises	2.480.280	2.480.280	2.480.280	2.480.280	2.480.280
II- RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires hors taxes	4.254.968	4.019.515	4.372.399	4.594.588	4.595.602
Bénéfice avant impôts, participation, amortissement et provisions	(157.436)	(240.665)	(1.180.505)	111.363	(84.574)
Impôt sur les bénéfices	(189.529)	(297.367)	(297.092)	(316.128)	(317.966)
Bénéfice après impôts, participation, amortissement et provisions	93.828	56.681	305.293	291.819	49.861
III- RESULTAT DES OPERATIONS REDUITS A UNE SEULE ACTION					
Bénéfice après impôts, participation avant amortissement et provisions	0,01	0,02	(0,36)	0,17	0,09
Bénéfice après impôts, participation, amortissement et provisions	0,04	0,02	0,12	0,12	0,02
IV- PERSONNEL					
Nombre de salariés (au 31 décembre)	53	52	52	54	58
Salaires et traitements	2.070.194	1.918.056	2.029.918	1.972.110	2.127.231
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	770.002	794.662	874.951	846.834	879.234

3.2 Comptes Consolidés

En application de l'article L.233.-17-1 du Code de commerce, notre société n'établit pas de comptes consolidés car la contribution de l'entreprise étrangère présente un intérêt négligeable.

Par ailleurs, pour une parfaite information, nous vous rappelons que les retraitements effectués auparavant dans le cadre de l'établissement de nos comptes consolidés en IFRS portaient sur les éléments suivants :

- Intégration dans le poste « dettes financières » des créances factorisées et non réglées à la clôture de l'exercice ;
- Capitalisation du crédit-bail ;
- Comptabilisation des engagements de départ à la retraite.

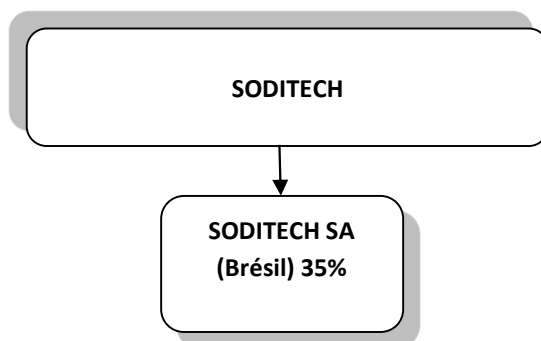
Ces informations figurent dans les notes sur les engagements hors bilan (Notes 17 à 21).

Nous avons inclus dans ces notes, nos engagements en matière de loyers immobiliers ainsi que ceux relatifs aux véhicules en LLD, loyers qui auraient donné lieu à une comptabilisation dans les comptes consolidés IFRS 2023 s'ils avaient été établis.

4 FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société détient 35 % de la société brésilienne Soditech SA.

L'organigramme du Groupe Soditech au 31 décembre 2023 s'établit comme suit :



4.1 Activités et évolution des filiales

SODITECH SA BRESIL, au capital de 436 580 Réals dont le siège social est fixé Rua Marechal Deodoro, N°558 - 3° Andar 80010 - 010 - CURITIBA / PR. Société de droit brésilien dont les activités sont principalement centrées sur le secteur automobile.

La filiale brésilienne est gérée localement, ses résultats s'établissent ainsi :

Valeurs en K€*	2023	2022
Chiffre d'affaires	6.336	4.467
Résultat d'exploitation	1.000	357
Résultat net	638	112

*Taux de change du réal Banque de France au 31/12 : 2022 : 5,6386 / 2023 : 5,3739

4.2 Filiales cédées

Néant

4.3 Filiales dissoutes ou en cours de dissolution

Néant

4.4 Prises de participation

Néant

4.5 Participations réciproques

Néant

4.6 Succursales

Néant

4.7 Prêts interentreprises

Néant

5 CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE

5.1 Effectif

L'effectif de la société Soditech se composait, au 31 décembre 2023, de 58 personnes, 31 cadres et 27 techniciens, tous localisés en France. SODITECH n'a pas fait appel à des salariés intérimaires au cours de l'exercice 2023.

Composition de l'effectif France par catégorie	2023	2022
Cadres	31	29
Techniciens / Techniciens supérieurs	27	25
Sous-traitants	-	-
Intérimaires	-	-
Total	58	54

Le nombre de CDI était de 57. Aucun salarié n'a été mis à disposition de l'entreprise (intérimaire). La moyenne d'âge est de 45 ans. Le turn-over moyen mensuel est de 1,28%.

5.2 Travail précaire

Au 31 décembre 2023, une salariée de la société était sous contrat à durée déterminée.

5.3 Absentéisme - Maladie professionnelle – Accident de travail

L'absentéisme représente environ 4% des heures théoriquement travaillées en 2023.

Les arrêts maladie sont généralement inférieurs à 3 jours.

La société n'enregistre aucune maladie professionnelle au titre de l'exercice 2023 et a comptabilisé trois accidents du travail (dont deux accidents de trajet), soit un taux de gravité de 0,04‰ et un taux de fréquence de 11,16‰.

5.4 Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Les pratiques salariales et/ou de gestion de carrière ne prennent pas en considération le sexe comme critère.

La société compte 36 hommes (62,07%) et 22 femmes (37,93%), le % de femmes est supérieur à celui constaté dans la métallurgie (21% - Source : accord de branche de la Métallurgie du 8 avril 2014).

Le plan d'action unilatéral portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, signé le 3 avril 2017 et validé par la DIRECCTE des Alpes-Maritimes et le Conseil de Prud'hommes de Cannes est en cours de renouvellement.

L'index égalité femmes-hommes, comme publié sur notre site internet, n'est pas calculable au titre de l'exercice 2023 en raison d'un nombre de salariés insuffisants dans chaque catégorie (l'ensemble des groupes valides par tranche d'âge, c'est-à-dire comportant au moins trois femmes et trois hommes, représente moins de 40% de l'effectif). Pour mémoire, il était de 87/100 au titre de l'exercice 2022.

5.5 Intéressement - Participation et Plan d'épargne salariale

Un accord d'intéressement a été signé en date du 23 juin 2011. Cet accord a été renouvelé pour une nouvelle durée de trois ans en date du 25 mai 2021. Il concerne les exercices 2021, 2022 et 2023.

Les montants versés au titre de l'intéressement sont les suivants :

Exercice	Date versement	Montant en €
2021	2022	-
2022	2023	-
2023	2024	-

Un accord de participation est en vigueur mais compte tenu du déficit fiscal restant à reporter il ne sera pas versé de participation au titre de l'exercice 2023.

5.6 Comité Social et Economique

Le Comité Social et Economique (CSE) a été renouvelé lors d'élections organisées au premier trimestre 2023. Au 31 décembre 2023, il se compose de quatre membres titulaires et de quatre membres suppléants (deux pour le collège cadre et deux pour le collège non-cadre).

5.7 Formation

Dépenses en formation (en K€ et en heures)	2023	2022
Montant	37	30
Heures	747	644

Le montant n'inclut pas le coût horaire des salariés mais uniquement le coût de prestation du formateur. Les dépenses de formation ont été prises en charge par l'OPCO à hauteur de 6.510€.

6 RISQUES ET INCERTITUDES

6.1 Risque financier lié au changement climatique

Soditech est en partie une société de prestations de services intellectuels. Ses activités ont peu de conséquences sur l'environnement, et ce y compris les activités réalisées dans les salles blanches.

6.2 Risque de change

Les règlements clients s'effectuent en euro, le risque sur la devise dollar US est pratiquement nul car la société n'effectue que très peu de transactions à l'achat dans cette devise. Lorsque c'est le cas, elle dispose d'une couverture bancaire par l'utilisation du marché à terme des devises et une politique contractuelle adaptée pour les marchés à l'étranger. La filiale brésilienne effectue toutes ses transactions en monnaie locale.

Les procédures de suivi et de gestion du risque de change sont inopérantes en ce qui concerne la filiale brésilienne, les pertes de change étant liées à l'investissement en capital, le groupe n'a pas mis en place de couverture de change.

6.3 Risque fournisseurs

La fonction « achats et approvisionnements » concerne les activités Espace, Défense et Industrie. Les fournisseurs, souvent des grands groupes internationaux imposés par les clients, proposent des conditions peu négociables en termes de coûts et de délais.

Des procédures ont été mises en place, les consommations et les achats sont gérés sur le logiciel de gestion des affaires et suivis conjointement par la direction financière et le bureau d'études pour anticiper les commandes, optimiser les coûts et pérenniser les risques liés aux délais.

6.4 Risque clients

La société est peu exposée au risque de non-recouvrement de ses créances du fait de la qualité de sa clientèle « grand compte ». De plus environ 80% du chiffre d'affaires est financé par le recours à une société d'affacturage qui assure une garantie financière prédéfinie client par client.

La société continue par ailleurs sa recherche de nouveaux comptes pour diminuer son risque de dépendance vis-à-vis de ses clients et/ou de ses secteurs d'activité.

6.5 Dépendances à l'égard de la conjoncture :

La société a réparti ses activités en secteurs d'activité distincts afin de mieux partager le risque spécifique lié à chacun d'entre eux :

- Recherche / Industrie
- Espace
- Défense

7 DELAIS DE PAIEMENT

En l'application de l'article L.441-14 du Code de Commerce, les informations relatives aux délais de paiement clients et fournisseurs figurent dans le tableau ci-après.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au 1 de l'article D.441-4)

	Articles D. 441.1- 1°) Factures <u>recues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441.1 - 2°) : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	127	5	0	0	0	5	173	4	3	0	0	7
Montant total TTC des factures concernées	357 143	14 220	0	0	0	14 220	1 302 021	18 128	3 786	0	0	21 914
Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice	11,29%	0,45%	0,00%	0,00%	0,00%	0,45%	25,67%					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	11,29%						25,67%	0,36%	0,07%	0,00%	0,00%	0,43%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses												
Nombres de factures exclues	-	-	-	-	9	9	-	-	-	-	-	-
Montant total TTC des factures exclues	-	-	-	-	56 516	56 516	-	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de références utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de références utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels <input type="checkbox"/> Délais légaux						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels <input type="checkbox"/> Délais légaux					

Le tableau des délais de paiements inclut les factures cédées au factor.

8 JURIDIQUE

8.1 Conventions et engagements - Article L 225-38 du Code de Commerce

8.1.1 Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale :

Néant

8.1.2 Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale :

CONTRATS DE TRAVAIL

Sont concernés les actionnaires détenant plus de 10% du capital social et les mandataires sociaux :

- Madame Madenn Caillé est salariée de la société en qualité de Directeur commercial depuis 2015, fonction qu'elle exerce toujours, suite aux modifications d'un contrat de travail à durée indéterminée signé en date du 5 janvier 2009. Sa rémunération n'a pas été modifiée au cours de l'exercice 2023.

8.2 Informations relatives au Capital Social

8.2.1 Répartition du capital et des droits de vote

31.12.2023	Nb d'action (pleine propriété)	Nb d'actions (nue-propriété)	Nb d'actions (Usufruit)	% du capital	Droit de vote AGO	% Droits de vote AGO	Droit de vote AGE	% Droits de vote AGE
Maurice CAILLE	1	-	1 336 198	53,87%	2 672 398	73,98%	2	0,00%
Indivision Madenn CAILLE et Ronan CAILLE	-	523 598	-	-	-	-	1 047 196	28,99%
Madenn CAILLE	340	406 300	-	0,01%	680	0,02%	813 280	22,51%
Ronan CAILLE	340	406 300	-	0,01%	680	0,02%	813 280	22,51%
TOTAL GROUPE FAMILIAL	681	1 336 198	1 336 198	53,90%	2 673 758	74,01%	2 673 758	74,01%
Titres au porteur	833 946	-	-	33,62%	833 946	23,08%	833 946	23,08%
Auto détention	205 045	-	-	8,27%	0	0,00%	0	0,00%
Titres au nominatif	104 410	-	-	4,21%	104 820	2,90%	104 820	2,90%
Pour info : Actionnariat salarié	20	-	-	0,00%	40	0,00%	40	0,00%
TOTAL PUBLIC	1 143 401	-	-	46,10%	938 766	25,99%	938 766	25,99%
TOTAL	1 144 082	1 336 198	1 336 198	100%	3 612 524	100%	3 612 524	100%
		2 480 280						

8.2.2 Mouvements significatifs

Il n'y a aucune information à signaler concernant des mouvements d'actions significatifs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

8.2.3 Franchissements de seuils

Aucune information n'a été portée à notre connaissance.

8.2.4 Actionnaires détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote

Le groupe familial représenté par Madame Madenn CAILLE, Monsieur Ronan CAILLE et Monsieur Maurice CAILLE détient plus de 5% du capital.

8.2.5 Actionnaires détenant plus de 50 % du capital ou des droits de vote

Le groupe familial, représenté par Madame Madenn CAILLE, Monsieur Ronan CAILLE et Monsieur Maurice CAILLE, détient 53,90% du capital de la société et 74,01% des droits de vote au 31 décembre 2023.

8.2.6 Actionnaires détenant 90 % du capital

Aucun actionnaire ne détient plus de 90 % du capital de la société au 31 décembre 2023.

8.2.7 Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que le pourcentage de participation des salariés au capital social ressort à 0,0008% au 31 décembre 2023.

8.3 Conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2023 :

Date du Conseil	Ordre du jour	Administrateurs présents et représentés	Taux de présence
14 avril	<ul style="list-style-type: none"> -Rapport du comité d'audit ; -Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; -Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; -Rémunération des mandataires sociaux ; -Crédits – Cautions et avals pour l'exercice 2023 ; -Revue annuelle des conventions réglementées et engagement ; -Approbation du rapport financier annuel constitué du rapport de gestion, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des états financiers sociaux ; -Politique de la société en matière d'égalité Hommes-Femmes (article L.225-37.1 du Code de Commerce) ; -Proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Benoit COMBERNOUX ; -Proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas FAURE ; -Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'Assemblée générale annuelle ; -Arrêté de l'ordre du jour de l'AGM et des projets de résolutions ; -Logo Soditech (cessions Brésil) ; -Suivi du plan stratégique ; -Questions diverses ; -Pouvoirs pour les formalités. 	<p>Maurice CAILLE Madenn CAILLE Eléonore JEHL Farid BOUGUETTAYA Benoit COMBERNOUX Nicolas FAURE</p>	100%
19 juillet	<ul style="list-style-type: none"> -Nouvelles conventions réglementée : cession de la participation de Soditech Brésil au profit de Monsieur Maurice CAILLE ; -Détermination du prix et modalités de cessions) ; -Questions diverses ; -Pouvoirs pour les formalités. 	<p>Maurice CAILLE Madenn CAILLE Eléonore JEHL Farid BOUGUETTAYA Benoit COMBERNOUX Nicolas FAURE</p>	100%
22 septembre	<ul style="list-style-type: none"> -Rapport sur les comptes sociaux arrêtés au 30 juin 2023 ; -Rapport sur l'activité de la société au cours du 1^{er} semestre 2023 ; -Revue des conventions courantes éventuelles ; -Cessions Soditech Brésil ; -Questions diverses ; -Pouvoirs pour les formalités. 	<p>Maurice CAILLE Madenn CAILLE Eléonore JEHL Farid BOUGUETTAYA Benoit COMBERNOUX</p>	83%
23 octobre	<ul style="list-style-type: none"> -Suivi du plan stratégique ; -Questions diverses ; -Pouvoirs pour les formalités. 	<p>Madenn CAILLE Eléonore JEHL Farid BOUGUETTAYA Benoit COMBERNOUX</p>	66%

La durée moyenne des conseils d'administration est de deux heures. Les convocations sont faites conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts. Les procurations éventuelles sont annexées au registre de présence et peuvent être transmises par courriel. Lors de la convocation, chaque administrateur est informé de la teneur de l'ordre du jour prévu. La direction financière peut participer aux réunions afin de donner des précisions chiffrées à chaque fois qu'il est nécessaire.

a. Situation des mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes

Administrateurs :

La situation des mandats est présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Commissaires aux comptes :

Cabinet O1CQFD Audit, représenté par Madame Brigitte GUILLEBERT, 33, rue Anna Jacquin – 92100 Boulogne-Billancourt. Nommé en qualité de commissaire aux comptes à l'Assemblée Générale du 4 juin 2021 pour un mandat de six années. En application de l'article L.821-34 du Code de commerce, relatif à la rotation des commissaires aux comptes des entités d'intérêt public, ce mandat prendra fin avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

b. Assurances :

La société dispose des assurances suivantes :

- Assurance responsabilité civile et commerciale : Le montant de la garantie est de 2.500.000€ par année d'assurance.
- Assurance responsabilité civile professionnelle produits aéronautiques et spatiaux couvrant la responsabilité civile pendant l'exploitation jusqu'à 5.000.000 € par sinistre et/ou événement et en tout par année d'assurance dommages corporels et matériels confondus.
- Assurance multirisques professionnels qui couvre les locaux, marchandises et biens confiés et qui inclut une garantie perte d'exploitation.
- Assurance responsabilité civile des dirigeants avec un plafond des garanties de 1.000.000€ par période d'assurance.

9 ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice 2023, la société Soditech a engagé des dépenses de recherche, sur différents projets, évaluées à 1.280K€.

10 ÉVÉNEMENTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Monsieur Maurice CAILLE a démissionné de ses mandats de président et d'administrateur lors du conseil d'administration du 21 février 2024. Madame Madenn CAILLE a été nommée Présidente du conseil d'administration, en complément de son mandat de directeur général, lors de ce même conseil.

Le conseil d'arrêté des comptes a décidé de proposer à une assemblée générale extraordinaire à réunir d'augmenter le capital social par incorporation de réserves sans création d'actions nouvelles.

11 PERSPECTIVES D'AVENIR

Sur le marché spatial, la constellation Telesat qui devait être produite en Europe sera finalement fabriquée au Canada. Les prévisions liées à ce projet ne seront donc pas réalisées malgré un important travail préalable.

L'entreprise continue sa démarche de diversification de ses activités pour pallier la cyclicité et l'imprévisibilité des activités spatiales :

- Plateaux d'opérateurs d'intégration sur site client
- Amélioration des process de production, automatisation
- Electronique embarquée

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
AU 31 DECEMBRE 2023

Conformément aux dispositions des articles L.225-37 alinéa 6, L.225-37-4, L.22-10-8, L.22-10-9 et L.22-10-10 du Code de commerce, nous vous présentons, aux termes de cette section spécifique du rapport de gestion, les informations relatives au rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Compte tenu de la capitalisation boursière de la société le conseil d'administration a décidé de se référer aux règles des Valeurs Moyennes et Petites (Vamps) établies pour l'information des administrateurs, leur déontologie, la rémunération des dirigeants et l'information. L'entreprise s'appuie dans la mesure du possible, compte tenu de sa taille, sur les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middledenext comme décrit ci-dessous :

Recommandations du Code de gouvernance MIDDLENEXT		*
R1	Déontologie des membres du conseil	A
R2	Conflits d'intérêts	A
R3	Composition du conseil - Présence de membres indépendant	A
R4	Information des membres du conseil	A
R5	Formation des membres du conseil	NA
R6	Organisations des réunions du conseil et des comités	A
R7	Mise en place de comités	A
R8	Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité Sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)	NA
R9	Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	En cours
R10	Choix de chaque administrateur	A
R11	Durée des membres du conseil	A
R12	Rémunération des administrateurs	A
R13	Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	NA
R14	Relation avec les actionnaires	A
R15	Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	NA
R16	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	NA
R17	Préparation de la succession des dirigeants	A
R18	Cumul contrat de travail et mandat social	A
R19	Indemnités de départ	Sans objet
R20	Régimes de retraite supplémentaire	Sans objet
R21	Stock-options et attribution gratuite d'actions	Sans objet
R22	Revue des points de vigilance	A

*A : Appliqué / NA : Non appliqué

1 MANDATAIRES SOCIAUX ET LISTES DES MANDATS

1.1 Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2023.

	Dates de première nomination	Administrateur indépendant	Echéance lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le	Mandats et fonctions exercés au sein de Soditech	Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés
Maurice CAILLE Né le 14/02/1949 de nationalité française détient 1 action PP*	24/06/2016	Non	31/12/2027	Président du conseil d'administration	Président SODITECH SA BRESIL
Madenn CAILLE Née le 03/11/1982 de nationalité française détient 340 actions PP*	24/06/2016	Non	31/12/2027	Administrateur Directeur général Directeur Commercial	-
Eléonore JEHL Née le 17/12/1987 de nationalité française détient 1 action PP*	03/06/2015	Oui	31/12/2026	Administrateur Présidente du comité d'audit	-
Farid BOUGUETTAYA Né le 14/02/1982 de nationalité française détient 1 action PP*	24/06/2016 Prise d'effet 01/2017	Oui	31/12/2027	Administrateur Membre du comité d'audit	Avocat associé CABINET FERLAL
Benoit COMBERNOUX Né le 09/02/1956 de nationalité française détient 10 actions PP*	27/06/2017	Oui	31/12/2028	Administrateur	-
Nicolas FAURE Né le 25/10/1976 de nationalité française détient 10 actions PP*	27/06/2017	Oui	31/12/2028	Administrateur	Directeur des opérations HERMES

*PP : pleine propriété

Monsieur Maurice CAILLE a démissionné de ses mandats de président et d'administrateur lors du conseil d'administration du 21 février 2024. Madame Madenn CAILLE a été nommée Présidente du conseil d'administration, en complément de son mandat de directeur général, lors de ce même conseil.

1.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil.

Il est de plus, régulièrement tenu informé par la Direction Générale des principaux événements de la Société et de la marche des affaires.

Enfin, il peut entendre les Commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil.

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration de la société est composé de six membres. Quatre administrateurs sont considérés comme indépendants en ce qu'ils n'exercent et n'ont pas exercé au cours des cinq dernières années aucune fonction salariée ni aucun mandat social dirigeant de la société ; ne sont pas en relation d'affaires avec la société ; ne sont pas actionnaires de référence, ne détiennent pas un pourcentage de droits de vote significatif et ne font pas partie du groupe familial majoritaire. Eléonore JEHL préside le comité d'audit à la suite de l'expérience acquise en qualité d'auditeur au sein de différents groupes (PWC, SNEF, CREDIT AGRICOLE...)

Les membres du Conseil d'Administration participent à la vie de la société. Ils sont régulièrement informés et consultés, généralement individuellement, sur des sujets particuliers. Ils donnent leur avis sur la stratégie de la société.

1.2.1 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration (extraits des statuts de la société)

Article 18 – Nomination et révocation des administrateurs

1 – Les administrateurs sont nommés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire.

Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. La durée de leurs fonctions est de six années. Elle prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours expirer le mandat dudit administrateur.

Tout administrateur sortant est rééligible sous réserve de satisfaire aux conditions du présent article. Les administrateurs peuvent être révoqués et remplacés à tout moment par l'assemblée générale ordinaire. Toute nomination intervenue en violation des dispositions précédentes est nulle, à l'exception de celles auxquelles il peut être procédé à titre provisoire.

II – Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce dernier cas, lors de sa nomination, la personne morale est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Le représentant permanent d'une personne morale administrateur est soumis aux conditions d'âge qui concernent les administrateurs personnes physiques.

Le mandat du représentant permanent désigné par la personne morale nommée administrateur lui est donné pour la durée du mandat de cette dernière.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent. La désignation du représentant permanent ainsi que la cessation de son mandat sont soumises aux mêmes formalités de publicité que s'il était administrateur en nom propre.

III – Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des administrateurs salariés ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

IV – En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le conseil néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'assemblée, tout intéressé peut demander au président du tribunal de commerce, statuant sur requête, la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale, à l'effet de procéder à ces nominations ou de les ratifier selon les cas.

V – Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

1.2.2 Pouvoirs du conseil d'administration (extraits des statuts de la société)

Article 20 – Pouvoirs du conseil d'administration

I – Principe

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires. Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers sût que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

II – Exécutions des décisions

Les décisions du conseil d'administration sont exécutées soit par le président, soit par tout mandataire que le conseil a désigné à cet effet, sans qu'une telle désignation puisse porter atteinte aux fonctions et prérogatives que la loi et les statuts confèrent au président. De plus, il peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à un des tiers, actionnaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

III – Comités d'études

Il peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composants.

Conformément aux textes, les administrateurs reçoivent toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission avant chaque réunion du conseil. De même, les articles de presse concernant la société leur sont communiqués. Les procès-verbaux des conseils d'administration sont approuvés lors de la réunion suivante et signés par le président et un administrateur.

2 MODALITE D'EXERCICES DE LA GOUVERNANCE ET EVENTUELLES LIMITATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous informons que la Société a continué en 2023 à dissocier les fonctions de président et de directeur général. Suite à la démission du président pour avoir atteint la limite d'âge fixée par les statuts, et afin de conserver la dynamique impulsée ces dernières années par le directeur général, la société a choisi de réunir sur une seule personne les deux fonctions (cf. § 10 du rapport de gestion)

La politique de communication financière relève du Président Directeur Général.

Le conseil d'administration autorise, pour la période d'avril 2024 à avril 2025 (dates des conseils d'administration d'arrêté des comptes annuels), le Président Directeur Général à consentir toute caution, aval et garantie en faveur des tiers, dans la limite de 1.600.000€.

3 CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10% ET UNE SOCIETE CONTROLEE (Article L225-37-4-2°)

Néant

4 INTERETS DES DIRIGEANTS

Monsieur Maurice CAILLE possède l'usufruit de 53,90% du capital de la société.

Madenn CAILLE détient une participation majoritaire au capital de la société MADE 4 INSULATION, qui peut occasionnellement être client et/ou fournisseur de la société.

A l'exception des retraites obligatoires, aucun engagement de retraite n'a été souscrit au profit des mandataires sociaux.

5 PRETS ET GARANTIE ACCORDEES OU CONSTITUEES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Néant

6 PRINCIPES ET CRITERES DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

6.1 Rémunérations 2023

Monsieur Maurice CAILLE a perçu une rémunération de 18.500€ au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration.

Madame Madenn CAILLE n'a perçu aucune rémunération au titre du mandat de directeur général, seule une rémunération est versée au titre du contrat de travail de directeur commercial, poste qu'elle occupait au moment de sa nomination à la Direction générale et qu'elle continue d'occuper.

Aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs au cours de l'exercice 2023.

Il n'y a pas eu d'options de souscription d'actions consenties au cours de l'exercice écoulé.

6.2 Attribution des rémunérations 2024 :

Rémunération du président du conseil d'administration, Monsieur Maurice CAILLE jusqu'au 21 février 2024 :

La rémunération brute au titre du mandat social est fixée par le conseil d'administration à 3.083€ pour la période de janvier et février 2024.

Rémunération du directeur général, Madame Madenn CAILLE jusqu'au 21 février 2024 et Rémunération du Président directeur général, Madame Madenn CAILLE à compter du 21 février 2024 :

Aucune rémunération n'est attribuée au titre des mandats sociaux dès lors qu'une rémunération est versée au titre d'un contrat de travail de directeur commercial, poste que Madame CAILLE occupe toujours.

Rémunération des administrateurs :

Le montant de l'enveloppe des rémunérations qui pourra être versée aux membres du conseil d'administration au titre de l'article L.225-45 du code de commerce sera fixé ultérieurement en fonction des activités de la société.

La répartition de cette enveloppe, entre les administrateurs, sera effectuée par le conseil d'administration en fonction des éléments suivants :

- Présence aux réunions du conseil ;
- Réalisation de mission ou mandat spécifique. »

7 PROJETS DE RESOLUTIONS ETABLIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIFS AU VOTE OBLIGATOIRE DES ACTIONNAIRES SUR LES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

- L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des éléments de rémunération 2023 du président du Conseil d'administration tels que présentés au 6.1 du rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve la rémunération versée à Monsieur Maurice CAILLE au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration.
- L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des éléments de rémunération 2023 du directeur général tels que présentés au 6.1 du rapport sur

le gouvernement d'entreprise, constate, en application de l'article L.22-10-9, qu'aucune rémunération n'a été attribuée à Madame Madenn CAILLE au titre de son mandat de directeur général.

- L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des éléments de rémunération 2023 des administrateurs tels que présentés au 6.1 du rapport sur le gouvernement d'entreprise, constate qu'aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs.
- L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l'article L.22-10-8 II du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération 2024 du président du conseil d'administration du 1^{er} janvier au 21 février 2024 tels que présentés au 6.2 du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, inclus dans le rapport de gestion.
- L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l'article L.22-10-8 II du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération 2024 du directeur général du 1^{er} janvier au 21 février 2024 puis président directeur général à compter du 21 février 2024 tels que présentés au 6.2 du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, inclus dans le rapport de gestion.
- L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l'article L.22-10-8 II du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération 2024 des administrateurs tels que présentés au 6.2 du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, inclus dans le rapport de gestion.

8 DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délégations accordées par l'assemblée générale du 29 juin 2023 pour une durée de 18 mois :

- Rachat par la société de ses propres actions (Résolution N°12) ;
- Réduction du capital par annulation d'actions (Résolution N°13) ;

Les délégations accordées n'ont pas été mises en œuvre au cours de l'exercice 2023.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées au point 7, ci-dessus, recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner à votre conseil quitus de sa gestion, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de sa mission.

Madame Madenn CAILLÉ
Présidente du Conseil d'Administration

ETATS FINANCIERS SOCIAUX

AU 31 DECEMBRE 2023

T +33 (0)4 92 19 48 00 · contact@soditech.com

Siège social : 5 rue des Allumettes · 13090 Aix-en-Provence · France

Établissement principal : 1 bis allée des Gabians · 06150 Cannes La Bocca · France

Établissement secondaire : 16, avenue de l'Europe · 31520 Ramonville Saint Agne · France

S.A. au capital de 124.014 € · RCS Aix-en-Provence 403 798 168 · APE 7112B · TVA intracommunautaire : FR 25 403 798 168

1 COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

BILAN (en €)				31/12/2023	31/12/2022
ACTIF	Notes	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Concessions, brevets et droits similaires		174.676	129.617	45.059	14.860
Fonds commercial	1	2.276.497	787.845	1.488.652	1.488.652
Autres immobilisations incorporelles		10.331	-	10.331	13.823
Immobilisations incorporelles		2.461.504	917.462	1.544.042	1.517.335
Installations techniques, matériel et ouvrage industriels		1.640.635	208.652	1.431.983	148.225
Autres immobilisations corporelles		954.194	643.944	310.250	351.426
Immobilisations en cours		365.548	-	365.548	1.267.993
Immobilisations corporelles		2.960.377	852.596	2.107.781	1.767.644
Autres participations	2	61.810	-	61.810	61.810
Prêts		-	-	-	1.600
Titres immobilisés		149.493	-	149.493	149.493
Autres immobilisations financières		118.600	-	118.600	118.600
Immobilisations financières		329.903	-	329.903	331.503
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		5.751.784	1.770.058	3.981.726	3.616.482
ACTIF CIRCULANT					
Matières premières, approvisionnements	3	850.356	70.023	780.333	474.162
Stocks et en-cours		850.356	70.023	780.333	474.162
Clients et comptes rattachés	4	621.073	-	621.073	809.150
Autres créances	5	466.207	-	466.207	422.245
Créances		1.087.280	-	1.087.280	1.231.395
Disponibilités		292.461	-	292.461	662.649
Charges constatées d'avance		112.659	-	112.659	72.490
TOTAL ACTIF CIRCULANT		2.342.756	70.023	2.272.733	2.440.696
TOTAL ACTIF		8.094.540	1.840.081	6.254.459	6.057.178

PASSIF	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel (Dont versé : 124.014)		124.014	124.014
Réserve légale		12.401	12.401
Autres réserves		395.041	395.041
Report à nouveau		1.663.377	1.371.558
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		49.861	291.819
Subventions d'investissement		648.267	617.038
CAPITAUX PROPRES	6	2.892.961	2.811.871
Produit des émissions de titres participatifs		-	-
Avances conditionnées		-	-
AUTRES FONDS PROPRES		-	-
Provisions pour risques		-	3.406
PROVISIONS		-	3.406
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7	1.414.859	1.642.981
Concours bancaires courants		2.823	1.827
Emprunts et dettes financières divers		199.353	179.947
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8	520.618	476.853
Dettes fiscales et sociales	9	575.238	710.445
Autres dettes		3.293	19.877
DETTES		2.716.184	3.031.930
Produits constatés d'avance		645.314	209.971
Écarts de conversion passif		-	-
TOTAL PASSIF		6.254.459	6.057.178

COMPTE DE RESULTAT (en €)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Vente de marchandises		-	-
Production vendue de Biens		3.763.064	3.786.629
Production vendue de Services		832.538	807.959
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	10	4.595.602	4.594.588
Production stockée		-	(384.998)
Production immobilisée		509.867	846.003
Subventions d'exploitation		8.140	-
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges		9.968	83.170
Autres produits		30.010	24.531
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		5.153.587	5.163.294
Achat de matières premières et d'autres approvisionnements		1.043.254	627.975
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)		(313.794)	(55.345)
Autres achats et charges externes	11	1.306.321	1.342.412
Impôts, taxes et versements assimilés	12	81.039	62.394
Salaires et traitements	13	2.127.231	1.972.110
Charges sociales	13	879.234	846.834
Dotations aux amortissements et dépréciations :			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		179.313	106.185
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		7.623	62.400
Dotations aux provisions		-	3.406
Autres charges		59.398	52.667
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		5.369.619	5.021.038
RESULTAT D'EXPLOITATION		(216.032)	142.256
Produits financiers		182	72
Charges financières		66.465	35.659
RESULTAT FINANCIER	14	(66.283)	(35.587)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(282.315)	106.669
Produits exceptionnels		27.660	-
Charges exceptionnelles		13.450	130.978
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15	14.210	130.978
Impôts sur les bénéfices	16	(317.966)	(316.128)
TOTAL DES PRODUITS		5.181.429	5.163.366
TOTAL DES CHARGES		5.131.568	4.871.547
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		49.861	291.819

2 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est 6.254.459€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4.595.602€ dégageant un bénéfice de 49.861€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

2.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'inflation (augmentations des coûts d'achats et de la masse salariale) et les augmentations des taux d'intérêts et des coûts de l'énergie (167 k€ en 2023 contre 81 k€ en 2022) ont eu un fort impact sur les charges de l'exercice malgré les mesures d'aides mises en place (aide électricité : 8 k€ ; amortisseur/bouclier tarifaire : 6 k€).

L'exercice a également été marqué par d'importants décalages, de la part des clients, dans la mise en production des commandes ce qui a eu un impact négatif sur le chiffre d'affaires.

2.2 Événements significatifs postérieurs à la clôture

Monsieur Maurice CAILLE a démissionné de ses mandats de président et d'administrateur lors du conseil d'administration du 21 février 2024. Madame Madenn CAILLE a été nommée Présidente du conseil d'administration en complément de son mandat de directeur général lors de ce même conseil.

2.3 Règles et méthodes comptables

2.3.1 Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes du Règlement ANC 2014-03, tel que mis à jour dans sa version consolidée à la date de clôture des comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les informations suivantes sont données :

- Les immobilisations sont amorties en linéaire :
 - sur 3 à 5 ans pour les frais de brevet, de création de site internet ;
 - sur 3 à 5 ans pour l'équipement et le matériel de bureau ;
 - sur 4 ans pour le matériel de transport ;
 - sur 10 ans pour les agencements et les installations ;
 - sur 10 à 15 ans pour le matériel industriel.
- Les stocks inscrits au bilan sont comptabilisés au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Le coût de revient est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré pour les articles sans traçabilité et au prix d'achat du lot pour les articles avec traçabilité.
- Une provision pour stocks à rotation lente a été constituée en fonction de leur ancienneté.
- Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale et dépréciées en cas d'incertitude sur leur recouvrement. Leur valeur au bilan correspond exclusivement aux créances non factorisées.
- Les titres de participation sont évalués à la clôture de l'exercice. Lorsque la valeur d'inventaire, appréciée essentiellement par rapport à la situation nette, est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

2.3.2 Dérogations

Néant.

2.3.3 Permanence des méthodes

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, seules sont exprimées les informations significatives.

2.3.4 Informations générales complémentaires

La société Soditech SA n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Ces engagements n'ont pas été provisionnés dans les comptes sociaux. Ils figurent à titre informatif dans la note 18 des engagements hors bilan.

La société Soditech a engagé des frais de recherche, de développement et d'innovation durant l'exercice 2023 ouvrant droit à un crédit d'impôt de 317.966€

2.4 Complément d'informations relatif au Bilan

2.4.1 Etat des immobilisations, amortissements et provisions, échéances des créances et dettes

Etat des immobilisations

Poste	Valeur Brute début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions	Poste à Poste	Cessions Rebuts Rembts	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	2.426.080	-	35.424	-	-	2.461.504
Installations techniques, matériel et outillage industriel	256.782	-	376.302	1.007.550	-	1.640.634
Installations générales, agencements, aménagements divers	749.772	-	14.483	-	-	764.255
Matériel de bureau et informatique, mobilier	175.097	-	14.842	-	-	189.939
Immobilisations corporelles en cours	1.267.993	-	105.105	(1.007.550)	-	365.548
TOTAL	2.449.644	-	510.732	0	-	2.960.376
Autres participations	61.810	-	-	-	-	61.810
Titres immobilisés	149.493	-	-	-	-	149.493
Prêts	1.600	-	-	-	1.600	0
Prêts et autres immobilisations financières	118.600	-	-	-	-	118.600
TOTAL	331.503	-	-	-	1.600-	329.903
TOTAL GENERAL	5.207.227	-	546.156	0	1.600-	5.751.783

Etat des amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	120.901	8.716	-	129.617
Installations techniques, matériel et outillage industriel	108.557	100.095	-	208.652
Installations générales, agencements, aménagements divers	470.480	51.614	-	522.094
Matériel de bureau et informatique, mobilier	102.962	18.888	-	121.850
TOTAL	681.999	170.597	-	852.596
TOTAL GENERAL	802.900	179.313	-	982.213

Toutes les dotations de l'exercice correspondent à des amortissements linéaires.

Etat des provisions					
Poste	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	3.406	-	3.406	-	-
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3.406	-	3.406	-	-
Provisions pour dépréciation :					
Sur immobilisations incorporelles	787.845	-	-	-	787.845
Sur stocks et en cours	62.400	7.623	-	-	70.023
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS	850.245	7.623	-	-	857.868
TOTAL GENERAL	853.651	7.623	3.406	-	857.868
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation	-	7.623	3.406		

Etat des créances

Poste	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières et titres immobilisés	268.093	66.000	202.093
Créances clients	621.073	621.073	-
Impôt sur les bénéfices (crédit d'impôt)	317.966	317.966	-
Taxe sur la valeur ajoutée	36.912	36.912	-
Débiteurs divers	111.329	111.329	-
Charges constatées d'avance	112.659	56.988	55.671
TOTAL GENERAL	1.468.032	1.210.268	257.764
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	1.600		

Etat des dettes

Poste	Montant A 1 an au plus		De 2 à 5 ans			A plus de 5 ans
	brut	2024	2025	2026	2027	
Emprunts et dettes établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	192.822	192.822	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissements de crédit à plus de 1 an à l'origine :	1.224.859	385.076	281.457	151.954	120.890	121.112
<i>Prêt CIC - Acquisition SATAC</i>	39.871	39.871	-	-	-	-
<i>Prêt CIC - Investissements 2019</i>	32.667	30.205	2.462	-	-	-
<i>Prêt CA - Investissements 2020</i>	63.464	50.719	12.745	-	-	-
<i>Prêt Garanti par l'état CIC</i>	586.732	250.284	252.042	84.406	-	-
<i>Prêt BNP - Investissements 2022</i>	77.125	13.997	14.208	14.423	14.640	14.862
<i>Prêt participatif relance BNP</i>	425.000	-	-	53.125	106.250	106.250
Dettes financières divers - Avance remboursable BPI	147.221	49.073	49.074	49.074	-	-
Dettes financières divers - Ass prospection export BPI	52.132	18.445	33.687	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	520.618	520.618	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	165.283	165.283	-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	235.632	235.632	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	164.339	164.339	-	-	-	-
Autres impôts et taxes assimilés	9.984	9.984	-	-	-	-
Autres dettes	3.293	3.293	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	645.314	645.314	-	-	-	-
TOTAL	3.361.497	2.389.879	364.218	201.028	120.890	121.112
Emprunt souscrit en cours d'exercice	190.000					
Emprunts remboursés en cours d'exercice	418.121					

2.4.2 Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale en €	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	0.0500	2.480.280	-	-	2.480.280

2.4.3 Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés	535.240
Autres créances	9.852
Total	545.092

2.4.4 Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (factures à recevoir)	92.739
Dettes fiscales et sociales (provision congés payés et charges)	228.681
Autres dettes (Factures 2023 reçues en 2024)	3.293
Total	324.713

2.4.5 Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation (Assurance - Entretien - Maintenance...)	107.922
Charges financières	4.737
Charges exceptionnelles	-
Total	112.659

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	645.314
Produits financiers	-
Produits exceptionnels	-
Total	645.314

3 NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF

Note 1 - Fonds Commercial

En application du règlement N°2015-06 de l'Autorité des normes comptables, une analyse du montant inscrit au poste fonds commercial a été menée et il a été estimé que ce montant était bien un montant résiduel en retenant par ailleurs une durée d'utilisation non limitée.

Des tests de valeur ont été réalisés par un cabinet spécialisé, qui a examiné plusieurs méthodes parmi celles applicables (Valeur d'utilité par les multiples, approches par les DCF, capitalisation boursière...). L'approche par les DCF a été considérée comme la plus pertinente. Elle s'est appuyée sur :

- des données 2023 correspondant aux comptes 2023 ;
- des données prévisionnelles 2024 à 2026 correspondant à des données résultant de l'estimation par la direction du résultat, en fonction du carnet de commandes connu à fin février 2024 ;
- des cash flows qui en résultent en retenant :
 - un taux d'actualisation de 13,70%, correspondant au coût moyen pondéré du capital (WACC) ;
 - un taux de croissance de 1,6%.

A titre indicatif, le taux d'actualisation qui égalise la valeur d'entreprise et celle des actifs à tester est de 14%. A partir de ces hypothèses, il n'y a pas lieu de compléter la provision pour dépréciation du fonds de commerce.

Note 2 - Autres Participations

Société	Participation (en €)	Provision (en %)	Participation (valeur nette en €)
Soditech SA Brésil	61.810	-	61.810
TOTAL	61.810	-	61.810

Tableau des filiales et participations (Code de commerce Article L233-15 ; ANC 2014-03 Art 832-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- Filiales détenues entre 10 et 50%										
- SODITECH SA BRESIL	82.300	1.049.190	35	61.810	61.810			6.335.569	637.514	
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

*Taux de change du réal Banque de France au 31/12/2023 : 5,3739

Note 3 - Matières Premières et Approvisionnements

Le stock est valorisé au 31 décembre 2023 à :

Stock (montants en €)	2023	2022
Stock de matériels	850.356	573.206
Provision pour dépréciation du stock de matériels	(70.023)	(62.400)
Stocks transférés en immobilisations	-	(36.644)
Valeur Nette	780.333	474.162

Les stocks à rotation lente ont fait l'objet d'une provision, de 100% de leur valeur pour les stocks de plus de 10 ans et de 50% de leur valeur pour les stocks entre 5 et 10 ans, soit pour l'exercice 2023 une provision complémentaire de 7.623 €.

Note 4 - Clients et Comptes rattachés

Le poste client n'inclut pas l'encours de 1.238.103€ correspondant aux factures cédées au factor.

Note 5 - Autres Créances

Les autres créances se répartissent comme suit :

Autres créances (montants en €)	2023	2022
Acomptes fournisseurs	3.391	1.255
Créances sociales	-	903
CIR	317.966	316.128
Crédit de TVA	12.424	-
TVA sur factures non parvenues	16.708	21.200
TVA récupérable sur autres biens	7.023	25.711
TVA récupérable sur immobilisations	-	2.477
TVA Intracom	780	860
Factor (fonds de garantie)	75.547	52.448
Factor (réserve)	22.540	587
Produits à recevoir	9.852	677
TOTAL	466.231	422.245

PASSIF

Note 6 - Capitaux Propres

(En K€)	Capital	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Subventions investissement	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Situation au 31 décembre 2021	124	258	1 216	305	344	2 247
Augmentation/Diminution du capital	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat	-	149	156	(305)	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	292	-	292
Autres éléments du résultat	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	273	273
Situation au 31 décembre 2022	124	407	1 372	292	617	2 812
Augmentation/Diminution du capital	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat	-	-	292	(292)	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	50	-	50
Autres éléments du résultat	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	31	31
Situation au 31 décembre 2023	124	407	1 664	50	648	2 893

Le capital social, constitué de 2.480.280 actions d'une valeur nominale de 0,05€, s'élève à 124.014€.

La société a signé en 2020 une convention, prévoyant une subvention d'investissement de 294.441€, avec l'Etat et BPI pour un projet d'innovation. Elle a perçu le solde de cette subvention soit un montant de 58.889€ en janvier 2023. Le projet est terminé et a été mis en service, une reprise de subvention d'un montant de 19.630€ a été comptabilisée au cours de l'exercice.

La société a également signé une convention dans le cadre du plan de relance « France relance » lui permettant de percevoir une subvention d'investissement pour un montant total de 544.979€. Au 31 décembre 2022 la société avait perçu 381.486€. Aucune somme n'a été perçue au titre de l'exercice 2023. Une reprise de subvention pour les projets mis en service d'un montant de 8.030€ a été comptabilisée au cours de l'exercice.

Note 7 - Emprunts et Concours Bancaires

L'endettement bancaire a diminué et s'élève à 1.417.682€ fin 2023 contre 1.642.981€ à la fin de l'exercice précédent.

Note 8 - Dettes Fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 520.618€ en 2023, incluant les factures non parvenues à hauteur de 92.739€.

Note 9 - Dettes Fiscales et Sociales

Le total des dettes fiscales et sociales a diminué de 19% en 2023 passant de 710.445€ à 575.238€ :

Poste (montant en €)	2023	2022
Dettes courantes		
URSSAF	93.265	147.583
Caisses de retraite	25.310	20.259
Mutuelle et prévoyance	10.245	26.309
Autres organismes sociaux	42.060	54.178
CVAE - CFE – Droits d'enregistrement	-	-
Charges diverses	-	279
Divers Personnel (Primes, intéressement ...)	-	11.457
TVA	164.339	231.177
CSE	1.354	2.907
Congés payés et charges	228.681	206.284
DGFIP – PAS	9.984	10.010
TOTAL	575.238	710.445

PRODUITS D'EXPLOITATION

Note 10 - Chiffre d'Affaires

Reconnaissance du chiffre d'affaires : les revenus sont comptabilisés selon l'avancement des différentes affaires. Le pourcentage d'avancement est mesuré en fonction du rapport entre les coûts engagés à date et les coûts prévisionnels estimés. A la clôture de l'exercice, le tableau de suivi des affaires permet de déterminer les factures à établir, les produits constatés d'avance et les factures à recevoir par affaire et de constater, le cas échéant, des pertes à terminaison.

Produit par secteur en K€

Secteur	2023	2022	Variation 2022/2023	Pourcentage CA total
Défense	276	696	-60%	6%
Recherche / Industrie	1.237	1.380	-10%	27%
Espace	3.083	2.519	22%	67%
Total	4.596	4.595	5%	

CHARGES D'EXPLOITATION

Elles ont augmenté et s'élevèrent à 5.369.619€ en 2023 contre 5.021.038€ en 2022.

Note 11 - Autres achats et charges externes

Les achats et charges externes ont légèrement diminué. Ils s'élevèrent à 1.306.321€ en 2023 contre 1.342.412€ en 2022.

Note 12 - Impôts, taxes et versements assimilés

Les impôts et taxes ont augmenté et s'élevèrent à 81.039€ en 2023 contre 62.394€ en 2022.

Note 13 - Salaires et traitements (hors intéressement)

Le montant des salaires et traitements a augmenté de 8% entre 2022 et 2023.

Évolution des salaires	2023		2022		Variation en %	
	Effectif moyen	Montant Salaires	Effectif moyen	Montant Salaires	Effectif moyen	Montant Salaires
Non cadres	27	579.020	25	611.490	1,08	0,95
Cadres	31	1.527.709	29	1.376.957	1,07	1,11
Provision congés		16.725		(16.767)		
Indemnités stagiaires		3.777		430		
TOTAL	58	2.127.231	54	1.972.110	1,07	1,08

Il ressort de ces éléments un résultat d'exploitation de (216.032) €.

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Note 14 – Résultat financier

Le résultat financier s'élève à (66.283) € en 2023 contre (35.587) € en 2022. Il se décompose comme suit :

Résultat financier (montant en €)	2023	2022
Produits financiers		
Autres produits financiers	182	72
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Gains de change	-	-
Sous-Total	182	72
Charges financières		
Provisions éléments financiers	-	-
Intérêts sur emprunts	26.485	25.843
Frais financiers factor	39.980	9.816
Pertes créances participation	-	-
Sous-Total	66.465	35.659
TOTAL	(66.283)	(35.587)

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Note 15 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 14.210€ en 2023 contre (130.978) € en 2022. Il se décompose comme suit :

Résultat exceptionnel (montant en €)	2023	2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	27.660	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Sous-Total	27.660	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13.450	130.978
Charges exceptionnelles sur opération en capital		
VNC des immobilisations corporelles cédées	-	-
VNC des immobilisations financières	-	-
Sous-Total	13.450	130.978
TOTAL	14.210	(130.978)

Les produits exceptionnels correspondent aux reprises de subventions d'investissement en 2023.

CHARGE D'IMPÔT

Note 16 - Impôts sur les bénéfices

Après imputation du résultat fiscal de l'exercice de (277.542) € sur les reports fiscaux antérieurs, le montant du déficit fiscal à reporter sera de 10.069.371 €.

Le crédit d'impôt recherche et innovation au titre de l'exercice 2023 s'élève à 317.966€, la demande de remboursement sera présentée en 2024.

4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements hors bilan en K€	31/12/2023	31/12/2022
Créances cédées non échues (Factor)	17	1.238
IDR (Indemnités de retraite)	18	360
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles	19	66
TOTAL	1.664	1.370

Note 17 – Créance cédées (factor)

L'encours des factures cédées à la société de factor et non échues au 31 décembre 2023 s'élève à 1.238 K€ (contre 1.014 K€ en 2022). La méthode retenue est le crédit immédiat du compte client lors de la cession des factures au factor.

Note 18 – IDR (Indemnité de retraite)

Compte tenu des hypothèses actuarielles présentées ci-dessous, le montant total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31 décembre 2023 s'élève à 360 K€ :

Hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des IDR	31/12/2023	31/12/2022
Taux d'actualisation	3.17%	3.77%
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux de progression des salaires	3,00%	2,00%
Taux de charges sociales	45,00%	45,00%
Table de mortalité	INSEE 2021	INSEE 2021
Table de turn over	Faible	Faible
Conventions collectives	Métallurgie	Métallurgie

Note 19 - Dettes garanties par des sûretés réelles

Le nantissement du compte à terme, inscrit au profit du CIC au titre de l'emprunt de 300K€, qui s'élevait à 150 K€ au 31/12/2021 a été réduit sur l'exercice 2022 à 66K€ compte tenu du capital restant dû à cette date. Aucune modification de ce nantissement n'a été effectuée sur l'exercice 2023 (montant de la dette 30K€) étant donné que la date de fin de ce crédit est en août 2024.

Note 20 - Crédit-bail

Nature	Terrains	Constructions	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine	-	-	247.660	-	247.660
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			53.133		53.133
- exercice			54.968		54.968
Total	-	-	108.101	-	108.101
Redevances à payer					
- à un an au plus	-	-	55.225	-	55.225
- entre 1 et 5 ans	-	-	93.633	-	93.633
Total	-	-	148.858	-	148.858
Valeur résiduelle					
- à un an au plus	-	-	-	-	-
- entre 1 et 5 ans	-	-	2.477	-	2.477
Total	-	-	2.477	-	2.477

Note 21 - Engagements locatifs en € (au sens de la norme IFRS 16)

Objet	Echéance du contrat	Nombre de mois résiduels	Loyer mensuel	Engagement total
Copieur	31/03/24	3	105	315
Licence Visiativ	30/04/24	4	905	3.621
Véhicule	30/06/24	6	258	1.545
Véhicule	16/07/24	7	327	2.296
Véhicule	23/01/25	13	251	3.259
Copieurs	25/05/25	17	210	3.570
Alarme vidéo	20/06/26	27	225	6.087
Véhicule	12/03/26	25	440	11.000
Copieur	11/09/26	33	120	3.960
Véhicule	25/01/27	37	313	11.588
Informatique	29/03/27	39	709	27.640
Bail commercial Cannes	28/02/29	62	17.337	1.074.874
Total			21.199	1.149.746

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AU 31 DECEMBRE 2023

T +33 (0)4 92 19 48 00 · contact@soditech.com

Siège social : 5 rue des Allumettes · 13090 Aix-en-Provence · France

Établissement principal : 1 bis allée des Gabians · 06150 Cannes La Bocca · France

Établissement secondaire : 16, avenue de l'Europe · 31520 Ramonville Saint Agne · France

S.A. au capital de 124.014 € · RCS Aix-en-Provence 403 798 168 · APE 7112B · TVA intracommunautaire : FR 25 403 798 168

SODITECH S.A

Société anonyme au capital de 124.014 €

5 rue des Allumettes

13090 AIX-EN-PROVENCE

RCS Aix-en-Provence 403 798 168

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2023

SODITECH S.A.**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

A l'assemblée générale de la société SODITECH S.A,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SODITECH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion*Référentiel de l'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement UE n° 537/2014.

Par ailleurs, nous vous informons que dans le cadre des services autres que la certification des comptes nous avons établi à la demande de votre société une attestation sur le chiffre d'affaires, prestation qui a été précédemment autorisée par le comité d'audit.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L 821-53 et R 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation du fonds de commerce

Risques identifiés :

La société détient à son actif un fonds de commerce d'une valeur brute de 2.276 K€ déprécié à hauteur de 788 K€.

La société considère que le fonds de commerce n'a pas de durée limitée et donc procède à un test de valeur tous les ans. Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre, le détail des hypothèses retenues ainsi que les résultats du test de sensibilité sont présentés dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.

L'estimation de cette valeur, qui représente 23,8 % de l'actif, repose très largement sur le jugement de la direction, notamment, dans la détermination des flux de trésorerie et du taux d'actualisation. Nous avons donc considéré l'évaluation du fonds de commerce comme un point clé de l'audit.

Pour cette évaluation annuelle la société fait appel à un expert évaluateur externe. La méthode utilisée est celle des flux de trésorerie actualisés.

Notre réponse :

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et avons notamment :

- pris connaissance des travaux réalisés par l'expert évaluateur et avons discuté les options retenues ;
- apprécié le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique dans lequel opère la société en obtenant toutes informations utiles de la part de la direction sur les hypothèses de chiffre d'affaires estimées sur l'horizon des prévisions à 3 ans et en vérifiant la détermination des flux de trésorerie en résultant ;
- validé le taux d'actualisation retenu en examinant de façon critique les différents paramètres le composant et pour cela en prenant en considération les analyses disponibles sur le marché ;
- rapproché les résultats obtenus de ceux ressortant d'autres méthodes, telle que la méthode des comparables ;
- analysé le résultat des tests de sensibilité à une variation des variables clés à savoir le

- taux de croissance du chiffre d'affaires et le taux d'actualisation ;
- apprécié la pertinence de l'information donnée dans l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations, toutefois nous attirons votre attention, sur le fait, que la rémunération versée au titre du contrat de travail de Madame CAILLE n'a pas été mentionnée.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format

défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018, dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société SODITECH par l'assemblée générale du 4 juin 2021.

Au 31 décembre 2023, nous étions dans la 3^{ème} année de notre mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les

anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses


significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Boulogne-Billancourt, le 24 avril 2024

01 CQFD AUDIT
Brigitte GUILLEBERT



Commissaire aux comptes inscrite auprès de la CRCC de Versailles et du Centre

SODITECH S.A

Société anonyme au capital de 124.014 €

**5 rue des Allumettes
13090 AIX-EN-PROVENCE**

RCS Aix-en-Provence 403 798 168

ASSEMBLEE GENERALE
d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2023

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées
à l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

A l'assemblée générale de la société SODITECH S.A,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTION DEJA APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

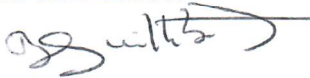
Avec Madame Madenn CAILLE Président Directeur général de SODITECH S.A

Madame Madenn CAILLE bénéficie d'une rémunération au titre de son contrat de travail en tant que directeur commercial.

Votre conseil d'administration, réuni en date du 14 avril 2023, a conclu à la poursuite de cette convention pour 2023 aux mêmes conditions financières.

Boulogne-Billancourt, le 24 avril 2024

01 CQFD AUDIT
Brigitte GUILLEBERT



Commissaire aux comptes - Inscrite auprès de la CRCC de Versailles et du Centre